



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Uccle**  
Service de l'Urbanisme  
Place Jean Vander Elst, 29  
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/07/2022

Votre réf. : **16-46437-2022**  
Réf. CRMS : **UCL20434**  
Réf. NOVA : **16/XFD/1840386**

**UCCLE. Rue du Repos, 151**  
**(= ZP du Cimetière du Dieweg)**  
**PERMIS D'URBANISME : Agrandir une baie au 1er étage agrandir les lucarnes en**  
**façades avant et arrière, réaménager le 1er étage et mettre en conformité une**  
**place de stationnement en zone de recul.**  
**Demande de la Commune du 01/07/2022**



*Situation existante et situation projetée. Images tirées du dossier.*

**Avis de la CRMS**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 13/07/2022, a estimé que la lucarne projetée en façade avant n'est pas adaptée au contexte paysager de la rue. En effet les baies de cette dernière ne sont pas alignées avec les travées existantes et sa dimension rompt l'équilibre de l'alignement avec les toitures voisines. L'aménagement de l'emplacement de stationnement en zone de recul est de piètre qualité et sa régularisation semble inappropriée. La CRMS n'émet pas de remarques sur les interventions à l'arrière.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**A. AUTENNE**  
Secrétaire

**C. FRISQUE**  
Président

c.c. : [nstroomer@uccle.brussels](mailto:nstroomer@uccle.brussels) ; [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels) ; [helièvre@urban.brussels](mailto:helièvre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)